

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à 17H30
SALLE DES FÊTES DE FRAUSSEILLES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	31	34

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, à 17 Heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguié, Mme Christine Tressols, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vaur, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Thierry Douzal, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère, M. Franck Cebak.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, Mme Delphine Pinczon Du Sel pouvoir à Mme Laurence Poillerat, Mme Nathalie Mulet pouvoir à M. Jérémie Steil.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Serge Rouquette, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty, M. Matthieu Amiech.

D96-2025 CONVENTION AVEC LE SDET POUR L'EXPERIMENTATION DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS)

Dans le cadre de la réglementation relative à la prévention des dommages aux réseaux souterrains (loi Grenelle II, décret anti-endommagement, CRPA, loi pour une République numérique), une convention est proposée entre le SDET et pour une mise à disposition expérimentale des données PCRS jusqu'au 31 décembre 2026.

La mise à disposition de ce plan constitue un outil essentiel pour la prévention des risques liés aux travaux à proximité des réseaux et pour l'amélioration de la connaissance du territoire. Cette convention expérimentale offrira à la Communauté de Communes l'opportunité d'évaluer les usages et les bénéfices du PCRS pour ses services et ses partenaires.

Le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser le précisent à signer cette convention avec le SDET pour l'expérimentation du PCRS pour une durée d'un an et le cas échéant les mandats d'accès et d'utilisation des données PCRS par une structure partenaire.

**ENTENDU LE PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE
(Abstention :1 – Pour :33)**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et la Communauté de Communes du Cordais et du Causse relative à la mise à disposition du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2026. Ainsi que les termes mandat d'accès et d'utilisation des données PCRS par une structure tierce
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et les mandats d'accès et d'utilisation des données PCRS ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe Woillez

Le Président,



Bernard ANDRIEU